

Oh! planer dans l'air pur sur les champs de lumière
 Et, pour mieux redescendre à l'œuvre coutumière,
 Prendre sur les sommets son vigoureux élan.

L'idéal est en haut des pentes de ma vie.
 Sans jamais chanceler sur la route suivie
 Je voudrais ne laisser qu'un grand sillage blanc.



Chronique du mois.

L'hiver de 1910-1911 laissera de bons souvenirs aux hôteliers de montagne. Il n'est pas dit qu'il en soit de même dans les familles.

Assez d'accidents.

Tout d'abord le nombre des accidents et leur gravité devraient faire réfléchir les autorités des cantons suisses et les amener à réglementer d'une façon normale la circulation des luges. On ne dira jamais assez de mal de la luge, du reste. C'est un engin de laideur dont le spectacle compte parmi les plus vilains que s'offre l'humanité. Entrée dans les mœurs locales au point où elle l'est, la pratique de la luge persistera évidemment et son inesthétisme ne conférerait pas le droit d'en entraver la diffusion si même cela était possible. Mais, du moment que d'instrument de transport, pour les habitants d'une contrée montagnaise et d'amusement pour leurs enfants, la luge a passé à l'état de plaisir casse-cou pour des hommes faits et même pour des personnes âgées, l'intervention de la police devient non seulement utile mais nécessaire. Il se fait, chaque hiver de véritables folies en ski. Des skieurs d'une audace incroyable exécutent tels sauts dont la hauteur stupéfie ceux qui y assistent pour la première fois. Malgré cela, le nombre des accidents de ski est extrêmement restreint. Au contraire, les bobs et les luges en provoquent de perpétuels et ce ne sont pas en général les jours de courses que ces malheurs se produisent. C'est que, ces jours-là, on fait usage de pistes dûment aménagées ou de routes momentanément transformées en pistes. La circulation générale est interrompue : il y a des veilleurs aux passages dangereux : les départs sont réglementés et les arrivées contrôlées. En dehors des concours nul ne songe plus à la sécurité du public. Tout est libre :

les novices et les incapables mélangés aux insoucians et aux étourdis se lancent de droite et de gauche au hasard de leur caprice. Le résultat est prompt et infaillible; il se traduit en jambes et bras cassés, en santés irrémédiablement compromises, en graves lésions internes et, plus souvent qu'on ne le dit, en issues fatales immédiates. La plupart de ceux qui se livrent à ce sport (?) le remplaceraient très avantageusement par le ski; il n'y aurait donc nul inconvénient, à ce qu'il périt mais puisque cela ne se peut, qu'au moins on l'empêche de faire périr ceux qui s'y livrent; Les éléments d'une législation sont à trouver dans l'interdiction de luger sur les routes (si ce n'est hors des villages et agglomérations de maisons) aux carrefours, aux endroits où la pente dépasse tant pour cent et en général partout, où se trouvera placé un poteau indicateur l'interdisant. Cette législation serait complétée par des mesures ayant trait à l'établissement des pistes, à la surveillance à établir au croisement des pistes et des routes etc..... Telles sont les mesures qui s'imposent. La Suisse se doit de les prendre sans tarder.

Prouesses de skieurs.

A propos de skieurs, la traversée des Alpes bernoises accomplie par MM. Pfeiffer de Genève et Strässer de Zurich, mérite d'être signalée. Ils l'accomplirent en six jours; le premier soir, partis de Gampel en Valais, ils s'arrêtèrent à Platten; le second jour, ils gravirent le glacier de Laugen; le troisième, ils atteignirent le sommet de la Jungfrau; le quatrième, ils couchèrent à la cabane du Finsteraarhorn ; le cinquième, ils traversèrent les glaciers de Fiesch et de l'Aar; le sixième, après avoir franchi le glacier du Rhone, ils descendaient sur Andermatt. Les marches furent de 10 à 15 heures par jour sans rencontrer âme qui vive. La température variait entre — 25° et —30° Les deux skieurs portaient pour environ 26 kilogr. de vivres et bagages. Leur belle persévérance leur permit de réaliser de point en point le programme qu'ils s'étaient fixés.

La défense de l'Alpe.

On ne dit pas : les Alpes, on dit l'Alpe. Donc l'Alpe est en passe d'être profanée. Le croyez vous vraiment? Oui, monsieur. N'avez vous, pas entendu dire qu'on allait établir un chemin de fer aux Diablerets? C'est un crime, Monsieur. N'importe qui va monter là haut, des femmes portant des robes entravées et des chapeaux champignons, des hommes qui n'auront jamais gravi

un sommet ou approché un glacier et cela gênera les amants de la nature. . . . Ce genre d'arguments se déversent quotidiennement dans les journaux à l'approche de chaque chemin de fer de montagne; puis le chemin de fer se construit; l'indignation s'apaise et, finalement, pour un pauvre petit ruban d'acier, un humble viaduc ou une usine imperceptible perdus dans les flancs de ces géants, on s'aperçoit, qu'il ne valait pas la peine de faire tant de bruit. L'Alpe demeure sereine dans sa beauté. Combien de millions d'êtres humains faudrait il y déverser, combien de kilomètres de voies ferrées y construire pour la troubler véritablement et la déparer ? On veut bien les étrangers et on ne veut pas de moyens de transport. Cela rappelle les paysans de l'Oberland bernois enragés pour enclorre cinquante centimètres carrés de hautes barrières et de ronces déchirantes et qui semblent dire aux sportsmen : venez donc faire du ski chez nous. Vous serez arrêté et gêné à tout moment mais l'honneur de piétiner la neige de nos champs vaut bien cela. C'est un drôle d'état d'esprit tout de même.



PARTIE OFFICIELLE.

Bulletin du Comité International Olympique.

Le Comité International Olympique vient d'élire en qualité de membres : pour la France, M. Abel Ballif, président du Touring Club de France en remplacement de M. Hebrard de Villeneuve, démissionnaire; pour les Etats-Unis M. Evert J. Wendell et pour le Chili, M. le professeur Oscar N. Garcia.

*
* *